

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

*Séance du 1<sup>er</sup> février 2024*

L'an deux mil vingt-quatre et le premier février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	25/01//2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	20

**Etaient présents :** Michel ALBESPY, Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Serge FRAYSSINET, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Bernard LESCURE ROUS, Christian PEREZ, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Guillaume SOULIE, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE,

**Absents et excusés :** Mathilde ANDRE, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Emilie CHABRIER (pouvoir à Anne FALGUEYRETTES), Marie-Claude FOURNIER (pouvoir à Isabelle JOFFRE), Anne-Marie GARRIGUES, Frédéric LATIEULE (pouvoir à Laurent COT), Damien MENEL (pouvoir à Guillaume SOULIE), Marlène URSULE.

**Secrétaire de séance :**

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie SOUFLI a été désignée secrétaire de séance.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.**

### 04 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2024

Frédéric LATIEULE, Damien MENEL, Bruno TEYSSÉDRE, ne prennent pas part au vote de la présente délibération.

La commission « associations » propose d'attribuer les subventions comme suit :

<b>65748</b>	AMIS DU PRIEURE DU SAUVAGE	<b>200,00 €</b>
	ASGCD GYM	<b>200,00 €</b>
	ASSOCIATION PROMOTION CYCLISME	<b>90,00 €</b>
	ABCD (BASKET)	<b>1046,00 €</b>
	CAMP'DANSE	<b>1082,00 €</b>
	CLUB 3ème AGE LES BUISSONNETS	<b>200,00 €</b>
	CLUB DE COUTURE	<b>200,00 €</b>
	CLUB DE CUISINE	<b>236,00 €</b>
	CLUB DE GYM BALSAC	<b>200,00 €</b>
	CLUB DE QUILLES BALSAC	<b>542,00 €</b>

	CLUB DU 3ème AGE LO SERADO	200,00 €
	COMITE DES FETES AMPIAC	200,00 €
	COMITE DES FETES DRUELLE	200,00 €
	COMITE DES FETES LE PAS	200,00 €
	COMITE DES FETES BALSAC	600,00 €
	CLUB DE ROLLER AVEYRON	666,00 €
	DRUELLE FOOTBALL CLUB	4 988,00 €
	DRUELLE PEINTURE	350,00 €
	ENTENTE CHASSE DRUELLE	272,00 €
	FNACA	200,00 €
	KARATE	186,00 €
	LA CAZELLE AUX RIRES	200,00 €
	LA DRUELLOISE	326,00 €
	SOCIETE DE CHASSE BALSAC	218,00 €
	TWIRLING	470,00 €
	VELO CLUB DRUELLE BALSAC	200,00 €
	<b>TOTAL CPTE</b>	<b>13 472.00€</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal :

- accepte la proposition telle décrite ci-dessus,
- signale que les crédits seront prévus au budget primitif 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits  
Pour extrait conforme, Le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Maire, Patrick GAYRARD

Le secrétaire, Aurélie SOUFLI




Certifiée exécutoire par M. Le Maire  
Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le : ..... **5 FEV. 2024** .....  
et de la Publication le : ..... **5 FEV. 2024** .....

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 04-Attribution des subventions aux associations pour 2024

.....  
Date de décision: 01/02/2024

Date de réception de l'accusé 05/02/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 20240201\_04

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240201-20240201\_04-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA,  
affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 04-DB Subv. assoc. 2024.pdf ( 99\_DE-012-200064665-20240201-  
20240201\_04-DE-1-1\_1.pdf )